

Compte rendu de la séance

du jeudi 13 avril 2017

Date de convocation 06/04/2017

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Cédric RUAULT, Frédéric BOYER, Mélinda LABEUICHE, Cédric LOUBET, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD, Yvette CROUZET

Absents représentés : Alain BRUYERE par Yvette CROUZET, Franck SANSUS par Frédéric BOYER, Laurence RIVIERE par Françoise GARRIGUES, Thierry GRIFFEL par Philippe PIETRAVALLE

Absente : Chantal CADAUX

Secrétaire(s) de la séance: Cédric RUAULT

Ordre du jour:

- Vote du taux des taxes communales
- Vote du BP commune et assainissement
- Vote des subventions allouées aux associations
- Demande de subventions pour les panneaux d'adressage
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du taux des taxes communales (DE 2017 016)

Afin de pallier en partie à l'augmentation des taux d'impositions de la communauté d'agglomération du Rabastinois/ Tarn & Dadou/ Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois et garder un équilibre financier pour la commune, Monsieur le Maire propose de baisser les taux de manière proportionnelle de 6.37 % ce qui représente 7 963 € de produit fiscal attendu en moins pour 2017 (voir ci-dessous) :

Les Taxes	Ancien Taux	Nouveau Taux	Observations
Habitation	7.20 %	6.74 %	0.46% de moins
Foncier bâti	12.75 %	11.94 %	0.81% de moins
Foncier non bâti	72.60 %	67.97 %	4.63 % de moins

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE cette proposition.

Vote du BP 2017 de la commune (DE 2017 017)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Puybegon,

Vu la reprise des résultats corrigés suite l'erreur constaté sur le CA 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Puybegon pour l'année 2017 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 475 484.35 Euros
En dépenses à la somme de : 475 484.35 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	72 215.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	105 010.00
014	Atténuation de produits	65 949.00
65	Autres charges de gestion courante	35 000.00
66	Charges financières	1 700.00
022	Dépenses imprévues	3 724.08
023	Virement à la section d'investissement	47 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 115.90
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		334 713.98

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	3 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	4 900.00
73	Impôts et taxes	123 000.00
74	Dotations et participations	104 366.00
75	Autres produits de gestion courante	21 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 813.91
002	Résultat de fonctionnement reporté	71 634.07
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		334 713.98

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	8 800.00
204	Subventions d'équipements versées	25 079.00

21	Immobilisations corporelles	55 300.00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 400.00
020	Dépenses imprévues	2 058.06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 813.91
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	33 319.40
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		140 770.37

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	14 312.07
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	52 342.40
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	47 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 115.90
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		140 770.37

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, VALIDE, à l'unanimité, le budget 2017 de la commune.

Vote BP Assainissement 2017 (DE 2017 018)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 d'Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget d'assainissement de Puybegon pour l'année 2017 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 148 822.85 Euros

En dépenses à la somme de : 148 822.85 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	9 500.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500.00
014	Atténuation de produits	0.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
66	Charges financières	0.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	2 634.58
023	Virement à la section d'investissement	61 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 098.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		79 732.58

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	11 300.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	0.00
75	Autres produits de gestion courante	14.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	68 418.58
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		79 732.58

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00
21	Immobilisations corporelles	5 000.00
23	Immobilisations en cours	60 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
020	Dépenses imprévues	1 090.27
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		69 090.27

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00

021	Virement de la section de fonctionnement	61 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 098.00
001	Solde d'exécution section investissement	5 992.27
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		69 090.27

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, VALIDE, à l'unanimité, le budget 2017 d'assainissement de la commune de Puybegon.

Subvention versée aux associations (DE 2017 019 à DE 2017 26)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions des l'associations citées ci-dessus en objet.

Après étude de leurs bilans financiers de l'année 2016, de leurs budgets prévisionnels 2017 ainsi que des manifestations ou activités prévues pour l'année à venir.

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe ou indirecte avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 220 € à l'A.S.B. École de Foot. (20 € par enfants inscrits)
- d'attribuer une subvention de 220 € à l'association Gymnique Briatextoise. (20 € par enfant inscrits)
- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association La Souris Puybegonnaise afin de pallier à leur problème de matériel et de connexion informatique.
- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association amicale loisir pétanque de Puybegon.
- d'attribuer une subvention de 1 250 € à l'association culture et loisirs de Puybegon ainsi que 500 € de subvention exceptionnelle qui n'ont pas été versé comme prévu initialement en 2016.
- d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Pieds Begon. La demande de versement anticipé de la subvention 2018 sera quant à elle examinée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement du projet trail
- de verser exceptionnellement une subvention de 2 200 € pour pallier en partie à l'achat des fournitures pour la réparation du mur du cimetière de Sainte Cécile de Mauribal
- d'attribuer une subvention de 50 € aux Anciens Combattants
- d'attribuer une subvention de 200 € aux ADMR
- d'attribuer une subvention de 80 € à l'Age d'Or
- d'attribuer une subvention de 100 € à la Croix Rouge
- d'attribuer une subvention de 50 € à l'Amicale des Pompiers
- d'attribuer une subvention de 30 € à la Mutuelle Coup Dur
- d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association des Parents d'élèves du RPI de Briatexte/Puybegon/Saint-Gauzens

Accepté à l'unanimité des votants

Demande de subvention pour la mise en place de la signalétique d'adressage (DE 2017 027)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé une procédure d'adressage afin de nommer toutes les voies de la commune et attribuer un numéro à chaque habitation.

Cette démarche s'effectue avec l'appui technique de La Poste suite à la convention signé le 3 novembre 2016.

A l'issue de se travail, il conviendra de mettre en place la signalétique sur la commune.

Après étude des devis, le coût total des panneaux s'élève à 10 118.07 € HT (SIGNAUX GIROD TARN)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :
Mandater le Maire pour :

- solliciter auprès de la communauté d'agglomération Rabastinois/ Tarn & Dadou/ Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois une subvention par le biais du fonds de concours pour l'achat des panneaux de signalisation du nouvel adressage
- donner pouvoir au maire de passer tout acte nécessaire à l'octroi de la subvention.

Plan de financement de cette opération :

Subvention du fonds de concours

Autofinancement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

Préparation de la fête du village : marché de producteurs et plateaux repas, cérémonie aux monuments aux morts le dimanche 21 mai.

La séance est levée à 22h15.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	Représenté par CROUZET Yvette
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	Représenté par BOYER Frédéric
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	Représentée par GARRIGUES Françoise
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Absente
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	Représenté par PIETRAVALLE Philippe
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	